

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79154

Objet

Répartition des Fonds
Scolaires pour l'année
1973 /74

DATE DE CONVOCATION

9 décembre 1974

DATE D'AFFICHAGE

9 décembre 1974

Nombre de conseillers
en exercice 25

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le treize décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, DOMECQ, BOUCHET, BOUDET, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. LACHAUD Mme PAVIERE par M. BOUCHET
BARDE par M. TETARD
LARGETEAU par M. BUJARD
DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM. BARRIERE, TAP,

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 23 août 1974, M. le Préfet a fait connaître
que les fonds scolaires attribués à la Commune, au titre de
l'année scolaire 1973/74 s'élevaient à 34 975 FR pour les écoles
du 2ème Degré .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de répartition faites par la Commission
Scolaire le 26 septembre 1974 et les programmes d'emploi présentés
par les Chefs d'établissements:

DECIDE :

- la répartition suivante :

1°/ Première urgence :

- Etablissement pré-scolaire : Ecole
Maternelle " La Clairière "
(aménagement salle d'eau) 2 996 FR
Financement de grosses réparations
- Etablissement du 1er degré (G. S. Jules FERRY)
Financement de grosses réparations 5 760 FR
- Etablissement du 2ème degré (C. E. S. ZOLA)
Financement de grosses réparations 12 015 FR

A REPORTER = 20 771 FR

SOUS PREFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 9. AVR. 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

.../...

2°/ Deuxième urgence- Acquisition et renouvellement du matériel
collectif d'enseignement et du mobilier scolaire

- Etablissements du 1er Degré (Ecoles élémentaires)
1 440 élèves x 6,00 F par élève = 8 640 FR
- Etablissements pré-scolaires (Ecoles Maternelles)
856 élèves x 6,50 F par élève = 5 564 FR

TOTAL général correspondant au crédit alloué: 34 975 FR

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre , MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au R^égistre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1973-1974

1er cycle du second degré

Montant de la dotation :
12 015,00 F

Commune de ROYAN

Etablissement C.E.S. ZOLA

Arrondissement administratif : Rochefort

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : ROCHEFORT

Perception : ROYAN

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
Financement de grosses réparations au C.E.S. ZOLA	12 015,00
2°) <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>	néant

REPORT..... 12 015,00 F

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

Report.. 12 015,00 F

néant

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

néant

5°) Equipements d'éducation physique et sportive

néant

TOTAL GENERAL.. 12 015,00 F

Avis de H. l'Inspecteur d'Académie :

Fait à ROYAN

le 13 décembre 1974

Avis favorable

P^e/ LE MAIRE, (1)

La Rochelle, le 17 JAN. 1975

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~, (2)
Le Premier Adjoint,

Le Conc. des Municipalités

J. Barraud
J. BARRAUD



Guy TETARD
Guy TETARD.

Approuvé conformément à la délibération de la Commission Départementale en date du 27 12 1974

LA ROCHELLE, le

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation,
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau,



M

-) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal.
-) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public nationalisé.

PREFECTURE

de la
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances
et des
Collectivités locales

3ème Bureau

FONDS SCOLAIRES

Année 1973 - 1974

Enseignement préscolaire

Montant de la dotation : 8 560,00 FR

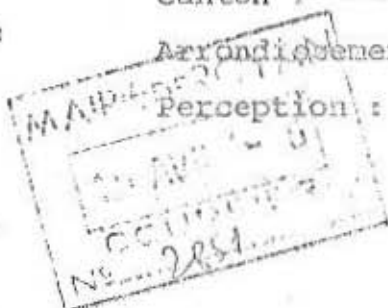
COMMUNE de : ROYAN

Arrondissement administratif : ROCHEFORT S/MER

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : ROCHEFORT S/MER

Perception : ROYAN



PROGRAMME D'EMPLOI (décret n° 65.335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins

crédit envisagé

ORDRE DE PRIORITE DE L'UTILISATION

1° Construction et réparation des bâtiments scolaires

2 996,00 FR

- Ecole Maternelle " La Clairière " aménagement de la salle
d'eau

2° Acquisition et renouvellement du matériel collectif
d'enseignement et du mobilier scolaire

- Ecole maternelle de l'Yeuse	180 élèves x 6,50 F	1 170,00
- Ecole maternelle R. COTY La Clairière	140 " x 6,50 F	910,00
- Ecole Maternelle Louis Bouchet	188 " x 6,50 F	1 222,00
- Ecole Maternelle Maine-Geoffroy	136 " x 6,50 F	884,00
- Ecole Maternelle Jules Ferry	212 " x 6,50 F	1 378,00

TOTAL 856 élèves x 6,50 F

8 560,00

A REPORTER

8 560 FR

	report	8 560,00 F
3°	<u>Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965</u> (indiquer date et montant de l'emprunt)	NEANT
4°	<u>Achat de livres et de fournitures scolaires</u>	NEANT
5°	<u>Equipement d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires</u>	NEANT
	TOTAL GENERAL	8 560,00 FR

FAIT A ROYAN le 13 décembre 1974

Pr LE MAIRE,
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD.

Avis de M. l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire :

Approuvé conformément à la délibération
de la Commission départementale en date
du

27 Mars 1975

Avis de M. l'Inspecteur
d'Académie :

9 Mars 1975

Avis favorable

La Rochelle, le 17 JANV 1975

LA ROCHELLE, le

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

Fait à La Rochelle le 17 JANV 1975

Le Préfet

[Signature]

J. BARRIÈRE



[Signature]

[Signature]

PREFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds scolaires
Année 1973-1974

1er degré

Montant de la dotation 14 400,00 FR

Commune de ROYAN

Arrondissement administratif ROCHEFORT s/M

Canton ROYAN

Arrondissement financier ROCHEFORT

Perception ROYAN



PROGRAMME D'EMPLOI (décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	Crédit envisagé																											
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>																												
<u>1°) Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>																												
- Ecole Jules Ferry : financement de grosses réparations	5 760,00																											
<u>2) Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>																												
<table> <tr><td>Ecole PELLETANT garçons</td><td>210 élèves X 6,00 F</td><td>1 260,00</td></tr> <tr><td>Ecole LA CLAIRIERE garçons</td><td>192 " X 6,00 F</td><td>1 152,00</td></tr> <tr><td>Ecole LA CLAIRIERE filles</td><td>182 " X 6,00 F</td><td>1 092,00</td></tr> <tr><td>Ecole JULES FERRY filles</td><td>180 " X 6,00 F</td><td>1 080,00</td></tr> <tr><td>Ecole MAINE-GEOPPROY garçons</td><td>93 " X 6,00 F</td><td>558,00</td></tr> <tr><td>Ecole MAINE-GEOPPROY filles</td><td>95 " X 6,00 F</td><td>570,00</td></tr> <tr><td>Ecole LOUIS-BOUCHET garçons</td><td>173 " X 6,00 F</td><td>1 038,00</td></tr> <tr><td>Ecole LOUIS-BOUCHET filles</td><td>175 " X 6,00 F</td><td>1 050,00</td></tr> <tr><td>Ecole FAUFIGNE garçons</td><td>140 " X 6,00 F</td><td>840,00</td></tr> </table>	Ecole PELLETANT garçons	210 élèves X 6,00 F	1 260,00	Ecole LA CLAIRIERE garçons	192 " X 6,00 F	1 152,00	Ecole LA CLAIRIERE filles	182 " X 6,00 F	1 092,00	Ecole JULES FERRY filles	180 " X 6,00 F	1 080,00	Ecole MAINE-GEOPPROY garçons	93 " X 6,00 F	558,00	Ecole MAINE-GEOPPROY filles	95 " X 6,00 F	570,00	Ecole LOUIS-BOUCHET garçons	173 " X 6,00 F	1 038,00	Ecole LOUIS-BOUCHET filles	175 " X 6,00 F	1 050,00	Ecole FAUFIGNE garçons	140 " X 6,00 F	840,00	
Ecole PELLETANT garçons	210 élèves X 6,00 F	1 260,00																										
Ecole LA CLAIRIERE garçons	192 " X 6,00 F	1 152,00																										
Ecole LA CLAIRIERE filles	182 " X 6,00 F	1 092,00																										
Ecole JULES FERRY filles	180 " X 6,00 F	1 080,00																										
Ecole MAINE-GEOPPROY garçons	93 " X 6,00 F	558,00																										
Ecole MAINE-GEOPPROY filles	95 " X 6,00 F	570,00																										
Ecole LOUIS-BOUCHET garçons	173 " X 6,00 F	1 038,00																										
Ecole LOUIS-BOUCHET filles	175 " X 6,00 F	1 050,00																										
Ecole FAUFIGNE garçons	140 " X 6,00 F	840,00																										
TOTAL : 1 440 élèves X 6,00 F	8 640,00																											
REPORT :	14 400,00																											

Report

14 400,00 FR

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

néant

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

néant

5°) Equipements d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

néant

TOTAL GENERAL.....

14 400,00 FR

Fait à ROYAN

le 13 décembre 1974

Avis de M. l'Inspecteur d'Enseignement Primaire :

Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale

ROYAN

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie.

Avis favorable

La Rochelle, le 17 JAN. 1975

Four Inspecteur d'Académie (R.P.)

Le Conseiller Administratif

J. Barraud
J. BARRAUD



LE MAIRE,
Premier Adjoint délégué,

[Signature]

Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du 27 Mars 1975

LA ROCHELLE, le 9 AVRIL 1975

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation
L'Attaché, Chef du 3ème Bureau,



[Signature]

[Signature]